

PRESENTS : Mmes et M.M. BOCQUIER, CHATEIGNER, BROSSEAU, GODREAU à partir du N°7, GABORIT, BLUTEAU, GAUVRIT, BRAUD, CAIGNON, SACHOT, ROULLEAU, ROBICHON, PRUGNEAUX,

ABSENTE EXCUSEE : Mme VRIGNAUD

Le compte-rendu de la dernière réunion n'appelle pas d'observation.
Mme Nadine GAUVRIT a été désignée secrétaire de séance.

1. REVISION SIMPLIFIEE DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES (049-16)

Monsieur le Maire informe le conseil que la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a défini de nouvelles compétences obligatoires pour les Communautés de communes et ce à compter du 1^{er} janvier 2017. Aussi, la Communauté de communes du Pays de Pouzauges se doit de réviser ses statuts pour se mettre en conformité avec la loi NOTRe.

L'article L 5214-16 du CGCT prévoit que les Communautés de communes exercent des compétences obligatoires et qu'elles peuvent exercer des compétences dites optionnelles, facultatives et supplémentaires.

Pour les domaines qui sont déclarés d'intérêt communautaire, Monsieur le Maire précise qu'il appartiendra au Conseil communautaire, par délibération, de définir avec précision le contenu de chacune des politiques. Cet intérêt est déterminé par le conseil de la Communauté de communes à la majorité des deux tiers. Il est défini au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté prononçant le transfert de compétence. A défaut, la Communauté de communes exerce l'intégralité de la compétence transférée.

Monsieur le Maire présente le projet de modification des statuts.

Après avoir entendu l'exposé,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la révision des statuts de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges, pour se mettre en conformité avec la Loi NOTRe,
- approuve la nouvelle rédaction des statuts, à effet au 1^{er} janvier 2017.

2- CHARTE FORESTIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES (050-16)

Mr le Maire présente au conseil municipal le diaporama de la charte forestière de territoire. Elle vise la mise en place d'une gestion durable et multifonctionnelle de la forêt.

La charte forestière de territoire ne représente ni un document d'aménagement, ni un document réglementaire, mais simplement un contrat d'engagement entre tous les acteurs locaux, concrétisé par un plan d'actions. Les axes de travail seraient les suivants :

- connaissance du patrimoine forestier, bocager et des acteurs,
- gestion du maillage bocager,
- préservation et valorisation du patrimoine génétique et paysager,
- gestion des taillis de châtaigniers,
- valorisation du bois
- sensibilisation du public et des usagers

Un élu référent doit être désigné par le conseil. Il aura pour mission d'être le relais pour sa commune et de participer au comité de suivi et d'évaluation des actions de la charte.

Le conseil a pris acte de cette charte forestière et a désigné Mr Joël CHATEIGNER, référent.

3 – RAPPORT D'ACTIVITES 2015 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES (CCPP) ET RAPPORT RELATIF AU PRIX ET A LA QUALITE DU SPANC (SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF) RPOS

Mr le Maire a présenté au conseil :

- le rapport d'activité de la CCPP faisant état du fonctionnement de la collectivité et retraçant les activités des services sur l'année 2015,
- le RPQS 2015 qui détaille le fonctionnement du SPANC.

4 - SALLE DE SPORTS (051-16)

Suite à la dernière réunion du conseil, des devis ont été demandés pour la réalisation d'enrobés devant la grande porte de la salle de sports et devant l'entrée côté terrain de football. C'est l'entreprise La COLAS de Fontenay-le-Comte qui réalisera les travaux pour un montant estimé à 2 850 € 48 TTC. Des grilles seront également à prévoir.

Pour mandater ces dépenses, le conseil a pris une décision modificative du budget communal comme suit :

- 21318/82 Opération bâtiments – 2 200 €
- 2128/80 Opération salle de sports + 2 200 € compte tenu des crédits restants à l'opération (1 443.99 €)

Les travaux de revêtement et lignes sont terminées. La réception a été faite avec l'entreprise JOBARD de la Verrie. Elle a eu lieu le vendredi 23 septembre. Les quelques observations notées ce jour-là ont été rectifiées (joints des seuils des portes ; bas du mur du bar). Ce chantier apporte satisfaction tant au niveau des utilisateurs que de la commune.

5 –TERRAIN STABILISE près du terrain de football

Les travaux réalisés par l'entreprise MARY de Monsireigne sont terminés : reprofilage, resablage, pose d'un piège à eau et réfection du talus entre les deux terrains. Ces travaux apportent là aussi satisfaction tant au niveau des responsables du football que de la commune.

La barrière en métal du terrain stabilisé nécessite d'être réparée. Une entreprise de Saint-Michel-Mt-Mercure a été contactée afin de la rénover.

PS : En vue du regroupement des clubs de football du Boupère et de Saint-Prouant-Monsireigne en septembre prochain, une réunion a eu lieu mardi dernier 4 octobre en présence des maires des trois communes concernées et des responsables des deux clubs. Dominique B. et Vincent R. y participaient au niveau de Monsireigne. Les raisons de cette nouvelle fusion ont été présentées. Les moyens nécessaires (terrains en particulier) ont été évoqués. En ce qui concerne l'éclairage des stades, les terrains des 3 communes présentent des déficiences. Pour le notre, un diagnostic a été établi en juin dernier. Il a été convenu, en concertation avec les responsables des deux clubs, de fonctionner ainsi cette saison et d'en tirer les conclusions. Deux terrains correctement éclairés seraient peut-être suffisants ? Un tel projet pourrait être monté en collaboration avec la Communauté de Communes (projet intercommunal rentrant dans les subventions départementales sous cette forme).

6 – DENOMINATION DES RUES DU LOTISSEMENT DES ACACIAS (052-16)

Mr le Maire demande au conseil de fixer le nom des rues du lotissement des Acacias.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de désigner :

- la rue principale : rue des Acacias,
- la rue de droite : rue des Noues,
- l'impasse à gauche : Impasse des Peupliers.

7 - FIXATION DES TARIFS DU SEJOUR DE LA TOUSSAINT 2016 DU CENTRE DE LOISIRS

Mme Anne GODREAU, l'adjointe en charge du centre de loisirs, informe le conseil, qu'un séjour de 3 jours est proposé par Calypso, aux enfants. Ils seront hébergés dans le centre de vacances des Gatinelles à Brétignolles-sur-Mer.

Le conseil doit fixer les tarifs. Mme GODREAU suggère de fixer les mêmes que Calypso.

Après délibération, le conseil fixe les tarifs suivants :

Tarif de base	CAF-MSA < 500	CAF-MSA 501<QF< 700	CAF-MSA 701<QF<900	CAF MSA QF >901
122.90 €	79.10 €	82.40 €	85.70 €	89 €

9 - TRAVAUX DE BATIMENTS ET ACHAT DE MATERIEL

☞ 11 rue de Rochereau : La salle de bain est très humide. Des travaux sont à prévoir. Un devis va être demandé.

☞ salles du Foyer Rural : un évier était prévu salle 2. Le devis étant élevé, les travaux restent en suspens pour l'instant. Un devis va être également demandé pour la réfection des toilettes de la salle 1, compte tenu des odeurs pestilentielles récurrentes.

☞ achat d'un vidéoprojecteur pour le foyer rural : Mr Gérard PRUGNEAUX a été désigné pour étudier cet achat.

10 - DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

☞ accord du devis de CHARIER TP Sud de Cerizay, pour la réalisation du point à temps, pour un montant maximum de 4 440 € TTC. Le prix sera fonction du tonnage réalisé.

11 - INFORMATIONS DIVERSES

☞ Bacs à Roseaux : Prévus en septembre, le chantier prend de nouveau du retard. Les travaux devraient commencer prochainement. Le nettoyage (aspiration des boues résiduelles) des bassins des lagunes se ferait l'été prochain.

☞ City Park : Mr le Maire ainsi que Mme BRAUD ont participé, ce jour, à la réunion de la commission sports de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges (CCPP). Ils ont donné le compte rendu au conseil. Des subventions pourraient être obtenues de la Communauté de Communes pour l'aménagement de l'aire de jeux de la Métairie. La commission composée de Mmes et M.M. BRIFFAUD, BRAUD, BROSSEAU et ROULLEAU étudiera le dossier pour présenter un projet à la Communauté de Communes.

☞ 30^{ème} Anniversaire du Jumelage du Pays de Pouzauges- : Le conseil est invité à cet anniversaire, qui aura lieu le dimanche 23 octobre 2016, à 10 H, à l'Echiquier à Pouzauges.

☞ Prochaines réunions du conseil :

- Le mardi 8 novembre, à 20 H 30,
- Le mardi 13 décembre à 20 H 30.

☞ Vœux de la municipalité : le vendredi 20 janvier 2017

Les élus vont distribuer le bulletin communautaire auprès de la population. Ils ont été destinataires de la revue Itinéraires de Trivalis.

Vu par la secrétaire de séance : Nadine GAUVRIT

Le maire : Michel BOCQUIER



